





TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre	5
Vision, mission, orientations	5
Message de la présidente	ε
Défis et possibilités	7
Programme d'intendance des pneus	8
Programme de recyclage de la peinture	10
Programme de récupération de l'huile et du glycol	
Programme de recyclage des déchets électroniques	
Éducation et sensibilisation du public	
Gouvernance de la Commission	
Composition et structure	
Membres de la Commission et mandats	
Réunions de la Commission	
Présence aux réunions	18
Comité de direction	19
Comité des finances et de l'audit	19
Comités consultatifs de l'industrie	19
Programme d'intendance des pneus	20
Programme d'écologisation de peinture	20
Programme d'écologisation de l'huile et du glycol	20
Programme d'intendance des déchets électroniques	20
Rapport des auditeurs indépendants	21
Bilan	22
État des résultats	
État de l'évolution des actifs nets	
État des flux de trésorerie	
Notes afférentes aux états financiers	
Tableau 1 - Programme pour les pneus	
Tableau 2 - Programme pour l'huile	
Tableau 3 - Programme pour la peinture	
Tableau 4 - Programme pour les déchets électroniques	
Glossaire	
Faire une différence	39

2019

Gardons le Nouveau-Brunswick propre et vert pour les générations à venir



1,24 MILLIONS DE PNEUS RECYCLÉS



299 708 LITRES DE PEINTURE RECUEILLIS



3 057 400 LITRES D'HUILE RECUEILLIS



1056 TONNES MÉTRIQUES DE DÉCHETS ÉLECTRONIQUES RECUEILLIES

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Jeff Carr Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux Assemblée législative du Nouveau-Brunswick Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Elizabeth dex Dernato

Monsieur le Ministre.

Au nom des membres de la Commission et du personnel, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2019. Le rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* 2008-54 adopté sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

La présidente,

Beth McDermott

Recycle NB

AU-DELÀ DES DÉCHETS

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

ROLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux soient gérées de façon à assurer un environnement propre et sain.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Chaque année, la préparation du rapport annuel nous donne l'occasion de revisiter les 12 derniers mois et de célébrer nos réalisations, de déterminer les aspects à améliorer et de nous recentrer sur notre mission.

L'année 2019 a été une année de célébration et d'adversité.

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a annoncé que le Nouveau-Brunswick allait de nouveau innover en matière de gestion des matières usées solides – en effet, nous serons la première province de l'Atlantique à mettre au point un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages et les imprimés. L'élaboration du programme par le gouvernement provincial, en collaboration avec Recycle NB et les parties prenantes, nous rapprochera encore plus d'un Nouveau-Brunswick sans déchets. Le programme proposé est un programme de REP, une politique environnementale qui crée des partenariats entre le gouvernement, l'industrie et les consommateurs au bénéfice de l'environnement.

Tragiquement, en décembre, un incendie de pneus s'est déclaré à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) à Minto, un dur coup pour l'entreprise familiale, ses employés et la communauté. Recycle NB continue à soutenir les détaillants de pneus et le public, s'assurant que les services de collecte de pneus et de gestion des pneus usés se poursuivent comme d'habitude.

Le programme de recyclage de la peinture, géré par Product Care Recycling, a célébré ses 10 ans au Nouveau-Brunswick, jalon important du premier programme de responsabilité élargie des producteurs de la province. Lancé en 2009, le programme a récupéré 2,3 millions de litres de peinture à ce jour dans la province.

Durant l'année, Recycle NB a vu trois membres de la Commission achever leur mandat – Bill Sargent, Anne Lévesque et Suzane Arsenault. Trois nouveaux membres, Gildard Chiasson, Emil Olsen et Erik Matchett, se sont joints à la Commission, qui a aussi eu le plaisir d'annoncer que Frank LeBlanc devenait le nouveau chef de la direction. M. LeBlanc succède à Pat McCarthy, qui a dirigé l'organisme pendant plus de 10 ans. C'est à contrecœur que la Commission a accepté l'annonce de sa retraite.

Je tiens à remercier les membres de la Commission, nos partenaires, les parties prenantes et le personnel dévoué de RNB pour leur soutien et leur engagement au cours de la dernière année. Nous avons hâte de travailler ensemble en 2020 et au-delà pour continuer à livrer des programmes de recyclage qui contribuent à promouvoir un environnement propre, sain et durable pour le Nouveau-Brunswick.



La présidente,

Elizabeth Mex Dennets

Beth McDermott, Recycle NB

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Les défis et les possibilités d'un programme pour les emballages et imprimés

Quand le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux désigne une nouvelle matière à ajouter au *Règlement sur les matières désignées* en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, Recycle NB travaille alors avec les parties concernées du produit pour créer un programme de recyclage. Le programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages et imprimés sera le premier du genre au Canada atlantique, et il constituera aussi le plus important programme de REP de la province. Les défis et les opportunités que présente ce programme sont très motivants.

Cependant, notre enthousiasme est tempéré par le fait que le programme des emballages et imprimés ne sera pas notre seul programme. Vu notre petite taille, un de nos défis est de nous concentrer sur l'élaboration de ce nouveau programme tout en supervisant ou en gérant les programmes actuels et en étant prêts pour toute autre matière que le ministre pourrait désigner.

Nous collaborerons avec le gouvernement à l'élaboration du règlement qui encadrera le programme des emballages et imprimés. Une fois le règlement adopté, Recycle NB travaillera avec l'industrie, les entreprises, nos partenaires dans la gestion des déchets et les gouvernements locaux pour nous assurer que le plan de gestion du programme répond aux besoins de l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. En même temps, nous travaillerons avec l'industrie pour immatriculer chaque propriétaire de marque et producteur des produits mentionnés dans le règlement.

Outre un programme pour les emballages et imprimés, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a identifié de nombreux produits et matières qui pourraient être gérés sous un régime de REP. Il revient ensuite aux provinces de décider des produits et matières qu'il est le plus important de gérer sur leur territoire. Le défi pour Recycle NB est d'être prêt quand le ministre désigne une nouvelle matière ou un nouveau produit. Nous suivons les programmes de REP en vigueur dans les autres provinces, étudions les meilleures pratiques de gestion adoptées à l'échelle nationale et internationale pour de tels programmes et œuvrons avec les partenaires et les parties prenantes pour en évaluer les effets sur le Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement peut ajouter de nouveaux programmes ou apporter des changements aux programmes en place. Par exemple, il pourrait élargir le programme des déchets électroniques pour inclure d'autres produits électroniques comme les fours à micro-ondes, les consoles de jeux, les GPS et les modems. Neuf provinces et territoires ont des programmes (certains volontaires, d'autres réglementés) pour le retour sécuritaire des médicaments et des objets tranchants; le Nouveau-Brunswick pourrait donc envisager d'adopter un programme réglementé pour ces matières.

Peu importe la direction que prendra le gouvernement, Recycle NB sera prêt à répondre. En tant qu'organisme de surveillance des programmes de responsabilité élargie des producteurs, notre rôle est d'approuver les plans de gestion, de surveiller les activités des programmes, d'aider l'industrie à s'acquitter de ses obligations en vertu du *Règlement sur les matières désignées*, de veiller à ce que les programmes répondent aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick et d'encourager la population à recycler en participant aux programmes de REP de la province.



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Grâce au programme d'intendance des pneus, Recycle NB offre un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de se conformer au *Règlement* sur les matières désignées. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Réalisations

Cette année, la TRACC a investi dans un nouvel équipement qui a considérablement augmenté l'efficience de ses activités de déchiquetage. L'entreprise a également élargi ses marchés, notamment en offrant des produits destinés aux bases de manèges équestres. La TRACC poursuit sa collaboration avec des partenaires pour développer de nouveaux produits.

Ventes de pneus en 2019

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir au point de vente un droit de recyclage sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants remettent ces écofrais à Recycle NB, puis les fonds perçus servent à financer la collecte, le transport et le recyclage des pneus hors d'usage.

Le programme est autosuffisant et reçoit son financement à même les ventes de pneus neufs au Nouveau-Brunswick.

Pneus vendus (équivalent de pneu de passager) : 1 353 788 EPP en 2019 (1 487 366 en 2018)

Collecte de pneus en 2019

Tous les pneus hors d'usage recueillis chez les détaillants de pneus du Nouveau-Brunswick sont envoyés à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto. Recycle NB surveille de près les taux de collecte pour s'assurer que les règles du jeu sont équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Pneus recueillis (équivalent de pneu de passager) : 1 248 461 EPP en 2019 (1 221 754 en 2018)



Taux de récupération des pneus : 92.2 % (82,1 % en 2018)

Système de la transformation des pneus

En vertu du système de redevances de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus hors d'usage sont payés une fois que les pneus hors d'usage recueillis sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence des vérifications des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019
Pneus vendus*	1 336 000	1 347 000	1 434 000	1 487 366	1 353 788
Pneus recueillis*	1 097 000	1140 000	1 078 000	1 221 754	1 248 461
Taux de récupération	82,1 %	84,7 %	75,1 %	82,1 %	92,2 %

^{*}Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

Assurance de la qualité

Recycle NB veille à ce que la qualité des services soit à la hauteur afin que le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, Recycle NB a effectué 19 audits chez des détaillants choisis an hasard, dont 17 étaient conformes, et 2 ont eu besoin d'un suivi. Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces à la vérification des détaillants de pneus par son appartenance à l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).

Compte rendu de la TRACC

Message du président de la TRACC, Stephen Richardson

Le vendredi 20 décembre, un incendie s'est déclaré à nos installations de Minto. Avec plus d'une cinquantaine d'employés, TRACC est le plus gros employeur de Minto. Nous exploitons l'une des installations de recyclage de pneus en circuit fermé les plus prospères en Amérique du Nord. Nous recyclons plus d'un million de pneus chaque année et créons des produits à valeur ajoutée qui sont expédiés à travers le monde. Depuis deux décennies, l'innovation, un personnel travaillant et un objectif d'environnement sain sont les leviers qui guident notre entreprise. C'est pour ces raisons que nous voulions faire tout ce que nous pouvions pour soutenir notre personnel et nous assurer de la sécurité de la communauté durant l'incendie.

Grâce à l'intervention rapide et au soutien massif de notre personnel, de la communauté ainsi que de nos partenaires d'affaires et le gouvernement, nous avons pu nous installer ailleurs temporairement et poursuivre nos activités. Nous avons maintenu en poste tout notre personnel, et nous avons réussi à éviter toute interruption majeure dans nos activités et la collecte des pneus. Parce que notre personnel a mis tous ses efforts à la remise sur pied, nous avons pu nous concentrer sur la reprise complète de nos activités dans de nouveaux locaux.

La nouvelle usine de TRACC est située tout près du lieu où l'entreprise a débuté en 1996. Nous profitons aussi de ce déménagement pour rationaliser nos opérations en optimisant nos processus de déchiquetage et de fabrication. Par ailleurs, ce sera l'occasion pour l'atelier d'usinage Grand Lake Machine Shop, situé dans les installations de TRACC, d'améliorer son efficacité et d'élargir son offre de services. Nous serons en mesure de transformer la matière plus rapidement et plus efficacement, et nous aurons plus de possibilités de développement de nouveaux produits.

TRACC envisage avec optimisme les possibilités à venir et s'efforce constamment d'être l'entreprise de recyclage des pneus la plus innovatrice en Amérique du Nord.





PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le Règlement sur les matières désignées afférent à la Loi sur l'assainissement de l'environnement est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement confie à Recycle NB la responsabilité du programme d'écologisation de peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick

En juin 2008, Recycle NB avait retenu la Product Care Association comme mandataire des propriétaires de marque de peinture immatriculés auprès du programme. Product Care Association a élaboré le programme du plan d'écologisation de peinture au nom de l'industrie de la peinture en réponse au *Règlement sur les matières désignées* du Nouveau-Brunswick. Maintenant connu sous le nom de Product Care Recycling, l'organisme continue à offrir des solutions de réacheminement des déchets à ses propriétaires de marque au Nouveau-Brunswick.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme d'écologisation de peinture pour les coûts reliés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense connexe sont remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts.

Réalisations

Ce fut une année excitante pour Laurentide Re-Source Atlantic et le village de Richibucto. L'entreprise de recyclage de peinture a créé 13 emplois à temps plein en transférant ses activités à ses installations de Richibucto, construites en 1962, triplant ainsi la superficie de production et de distribution. On y trie les produits de peinture résiduelle recueillis au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, auxquels s'ajouteront ceux de la Nouvelle-Écosse au cours de l'année qui vient.

L'installation de Richibucto est le centre de distribution de l'Atlantique pour les ventes à l'international. Une fois pleinement opérationnelle, l'entreprise sera le distributeur de la gamme de peinture recyclée Boomerang pour le marché intérieur.

Le programme de peinture du Nouveau-Brunswick continue à afficher un taux de succès élevé. En 2019, Product Care a géré 81 % des matières récupérées par la réutilisation, le recyclage et la récupération d'énergie, ce qui dépasse le taux cible de 70 %. Notons par ailleurs qu'aucun déchet de peinture n'a été incinéré durant l'année.





Ventes de peinture

Les membres du programme ont signalé avoir vendu en 2019 un volume liquide estimé à 4 660 038 litres de produits visés par le programme. En comparaison, les ventes pour la période correspondante de 2018 ont atteint 4 533 254 litres.



VOLUME ESTIMATIF VENDU (LITRES)		
2019	4 660 038	
2018	4 533 254	
2017	4 799 118	
2016	4 654 046	
2015	4 674 947	

Collecte de peinture

Grâce au programme d'écologisation de peinture, les propriétaires et les entreprises peuvent rapporter leurs restes de peinture et de nombreux types de teintures, de vernis et d'aérosols à l'un des points de collecte de la province. Au 31 décembre 2019, il y avait 64 points de collecte dans la province. Les points de collecte peuvent être des détaillants,

des commissions de gestion des déchets solides (y compris des journées de collecte spéciales) et des centres de remboursement (bouteilles consignées).

Le programme a recueilli 299 708 litres de peinture durant l'année. Voici un résumé du volume de peinture résiduelle traitée et les méthodes d'élimination :

Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination, 2019

MÉTHODE	VOLUME (LITRES)	POURCENTAGE
Réutilisation (programme d'échange de peintur	re) 700	0,3 %
Recyclage	194 038	78 %
Récupération d'énergie	5 802	2,0 %
Site d'enfouissement	47 970	19 %
Total	307 886	100 %

^{*}Le volume total comprend les produits de peinture traités durant l'année.

Contenants de métal et de plastique recueillis

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care a recyclée durant l'année.

CONTENANTS RECUEILLIS ET RECYCLÉS (EN TONNES)				
Année	Métal	Seaux en plastique (HDPE 2)	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	Total (tonnes)
2019	45,2	4,8	18,8	68,8
2018	62,7	4,3	16,1	83,1
2017	67,5	4,7	19,5	91,7
2016	72,3	4,2	13,6	90,1

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

L'huile et le glycol usagés constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick.

Un litre d'huile peut polluer un million de litres d'eau potable. Mais lorsqu'on les recycle, ces produits deviennent une ressource. En recyclant et en réutilisant ces produits correctement, nous contribuons à protéger l'environnement.

Le gouvernement provincial a mis en place un programme de recyclage pour l'huile et le glycol usagés le 24 octobre 2012. Le *Règlement* sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement désigne l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol comme des matières qui doivent être gérées.

La Commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de l'huile et du glycol du Nouveau-Brunswick pour la période 2014-2017 le 6 novembre 2013. Le programme de récupération de l'huile et du glycol dirigé et financé par l'industrie a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2014. Le 8 décembre 2017, la Commission a approuvé un nouveau plan qui couvre la période 2018-2022. UOMA (La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique) gère le programme.

Réalisations

UOMA a accueilli la Polyvalente Louis-J.-Robichaud au programme de recyclage de l'huile en tant qu'installation de collecte privée, offrant ainsi aux 670 élèves la possibilité de recycler leurs produits d'huile usagée et de contribuer à la protection de l'environnement.

Avec l'aide de Recycle NB et du ministère de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard, UOMA a tenu le congrès national de la Used Oil Management Association of Canada dans les Provinces maritimes. Le congrès a accueilli plus de participants que jamais auparavant. UOMA Atlantique a profité de ce rassemblement national pour remercier Recycle NB pour son rôle déterminant dans l'élaboration de programmes de récupération d'huile au Canada atlantique.





Ventes d'huile

En 2019, UOMA a rapporté qu'un total de 14 993 541 litres d'huile a été vendu au Nouveau-Brunswick.

Collecte d'huile

UOMA a 196 points de collecte pour l'huile et le glycol dans la province et fait affaire avec sept entreprises pour recueillir les produits d'huile usagés.

En 2019, 10 495 479 litres d'huile usagée pouvaient être récupérés, et le programme a recueilli 3 057 400 litres, ce qui représente 29,1 % de l'huile récupérable. Une étude a révélé que 55 % de l'huile usagée récupérable au Nouveau-Brunswick est brûlé dans de petites fournaises à l'huile approuvées. Cela représente pour 2019 un total de 5 714 788 litres de l'huile récupérable. Par conséquent, le taux de récupération total pour 2019 s'élève à 83,6 %. Le taux de récupération visé pour le programme en 2019 était de 75 %.

ANNÉE	HUILE RÉCUPÉRÉE (LITRES)*
2019	3 057 400
2018	3 612 077
2017	3 728 890
2016	3 690 751
2015	3 309 612

*55 % de l'huile usagée qui peut être récupérée au Nouveau-Brunswick est brûlée dans de petites fournaises approuvées.

Vente et collecte de filtres à huile

Le nombre de filtres à huile vendus au Nouveau-Brunswick en 2019 s'est chiffré à 1 366 199 unités (409 838 kg). UOMA a recueilli un total de 985 177 unités, ce qui représente 295 537 kg. Le taux de récupération de 72,1 % atteint presque l'objectif du programme, qui est de 75 %.

ANNÉE	FILTRES À HUILE RÉCUPÉRÉS (EN KG)
2019	295 537
2018	339 699
2017	317 694
2016	296 820
2015	285 839

Contenants d'huile recueillis

En 2019, un total de 440 672 kg de contenants d'huile a été vendu au Nouveau-Brunswick, dont 418 639 kg étaient récupérables. UOMA a recueilli 240 374 kg de contenants, soit un taux de récupération de 57,4 %, alors que l'objectif du programme est de 75 %. Dans le cadre de ses efforts d'amélioration continue, Recycle NB travaillera avec UOMA, comme il l'a fait pour la

collecte de l'huile, afin d'améliorer le taux de récupération des contenants.

ANNÉE	CONTENANTS D'HUILE RÉCUPÉRÉS (EN KG)
2019	240 374
2018	258 354
2017	261 149
2016	244 722
2015	246 419

* Contenants d'huile : Le taux de contenants d'huile récupérables de 95 % vient d'une étude réalisée en 2008 par RECYC-QUÉBEC et SOGHU qui montrait que 5 % des contenants sont réutilisés et ne peuvent donc pas être récupérés.



Ventes et collecte de glycol (antigel)

En 2019, 2 189 917 litres de glycol ont été vendus dans la province. De ce total, 940 569 litres étaient récupérables. Le volume récupéré, soit 116 217 litres, représente 38,6 % du produit, ce qui est inférieur à l'objectif de récupération de 65 %.

La récupération de glycol est faible partout au pays. UOMA a mené une étude nationale sur le recyclage du glycol. Les premiers résultats montrent qu'il reste encore du travail à faire pour bien comprendre la situation. L'étude n'a pas vraiment trouvé de raison claire pour expliquer ce faible taux de récupération. Cela ne veut toutefois pas dire que le produit est mal géré, simplement qu'il faut enquêter plus en profondeur pour déterminer ce qui se passe après la vente. Therefore, as the next step in finding an evidence-

based solution RNB has asked UOMA to conduct a New Brunswick study on the recycling of glycol in the province. Par conséquent, comme prochaine étape pour trouver une solution fondée sur des données probantes, RNB a demandé à UOMA de mener une étude au Nouveau-Brunswick sur le recyclage du glycol dans la province.

ANNÉE	GLYCOL RÉCUPÉRÉ (EN LITRES)
2019	116 217
2018	114 682
2017	107 482
2016	120 860
2015	120 063

Contenants de glycol (antigel) recueillis

En 2019, un total de 52 125 kg de contenants récupérables de glycol a été vendu. UOMA a récupéré 14 561 kg de ces contenants pour un taux de récupération de 27,9 %, ce qui est inférieur à l'objectif de 65 % fixé par le programme. L'analyse de la situation en matière de récupération du glycol au Nouveau-Brunswick pourrait nous aider à comprendre l'utilisation et les pratiques après-vente des contenants, mais Recycle NB continuera à insister sur la nécessité d'améliorer le résultat dans ce domaine.

ANNÉE	CONTENANTS DE GLYCOL RÉCUPÉRÉS (EN KG)
2019	14 561
2018	15 099
2017	11 770
2016	7 729
2015	8 010

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Perspective historique

Chaque année, des milliers de tonnes d'appareils électroniques se retrouvaient dans les sites d'enfouissement. Les objets comme les téléviseurs, les ordinateurs, les appareils photo numériques et les systèmes audiovisuels contiennent des matières dangereuses, dont du plomb et du cadmium, qui sont nocives pour l'environnement. Ces objets contiennent aussi des matières comme de l'or et du cuivre, qui peuvent être récupérées et utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

Le gouvernement provincial a établi un programme de gestion des déchets électroniques en vertu du *Règlement sur les matières désignées* sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* pour assurer le recyclage sécuritaire de ces produits.

Le programme a été lancé le 30 mars 2017.

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) gère et exploite le programme de recyclage des déchets électroniques au Nouveau-Brunswick.

Réalisations

Fort de la collecte de 1056 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie utile, le programme de recyclage des déchets électroniques du Nouveau-Brunswick a connu une hausse de 21 % en 2019.

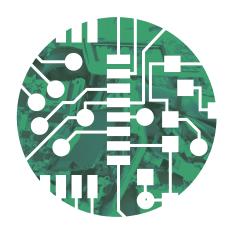
Cette année, l'ARPE a élargi son réseau de points de collecte – on en compte maintenant 75. Les sites d'enfouissement de la Commission de services régionaux de Fundy et de la Commission de services régionaux de Fredericton se sont joints au programme, ce qui porte à quatre le nombre de sites d'enfouissement de la province qui participent au programme de l'ARPE et facilite encore plus l'accessibilité de la population au programme.

Matières recueillies

Le poids total des produits électroniques en fin de vie recueillis du 31 mars 2019 au 31 décembre 2019 s'élève à 1056 tonnes métriques.

ANNÉE	TONNES MÉTRIQUES
2019	1 056
2018	875
2017	799





Matières gérées selon les différentes méthodes

Le programme assure le recyclage en toute sécurité de toutes les matières en fin de vie et encourage aussi la réutilisation du matériel électronique. Voici une description de la gestion des produits recueillis en 2019.

Matières récupérées	92,97 %
Récupération d'énergie	0,49 %
Élimination	6,54 %

Matières traitées

Le matériel électronique contient des matières de grande valeur qui peuvent être réutilisées, et l'ARPE s'assure que le plus de matières possible sont récupérées, puis acheminées pour être réutilisées dans de nouveaux processus de fabrication.

Matière/composante % du flux des matières Traitement

Verre de plomb	26,33 %	Les tubes sont séparés manuellement ou mécaniquement, et soit nettoyés et transformés en calcin à utiliser dans la production de verre, soit fondus pour récupérer le plomb dans le verre.
Verre	5,25 %	Le verre non contaminé est transformé mécaniquement en calcin à utiliser dans la production de verre.
Plastique	14,85 %	Les plastiques sont séparés manuellement ou mécaniquement. Les plastiques identifiables sont nettoyés, triés et mis en granules pour être réutilisés; les plastiques non identifiables sont éliminés dans un lieu d'enfouissement, brûlés dans une fonderie ou gérés selon un processus de récupération d'énergie à partir de déchets.
Métaux ferreux	9,09 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Métaux mixtes	26,95 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Bois	2,46 %	La matière est séparée manuellement ou mécaniquement par un processus de récupération d'énergie à partir de déchets, ou enfouis.
Cartes de circuits imprimés	3,70 %	Les cartes sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux précieux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction.
Fils et câbles	3,60 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction ou séparés mécaniquement et enfouis.
Cuivre	0,91 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Aluminium	1,51 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Ferraille de cuivre	0,36 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Autres	4,08 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement au moyen d'un processus de récupération d'énergie ou enfouis (tapis pour haut-parleur, mousses, rubans magnétiques, bourre de broyage, CD, plastique d'emballage, papier et carton, balayures et autres matières diverses de petit volume).
Piles	0,36 %	Les piles sont séparées mécaniquement pour récupérer les métaux.
Cartouche d'encre/de toner	0,49 %	Les cartouches sont nettoyées et remises à neuf pour être réutilisées ou traitées au moyen d'un processus de récupération d'énergie.
Poussières	0,00 %	Les poussières sont séparées mécaniquement et fondues pour être récupérées.
Lampes au mercure	0,01 %	Les lampes sont traitées mécaniquement pour séparer le verre, le métal et la poudre de phosphore. La poudre de phosphore est ensuite distillée plus longuement pour récupérer le mercure. Le métal et le verre sont aussi récupérés pour un usage ultérieur.
Éthylène glycol	0,05 %	Le glycol est drainé manuellement des tubes fluorescents et raffiné pour un usage ultérieur.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Cette année, grâce à l'appui du Fonds en fiducie pour l'Environnement, nous avons poursuivi notre dialogue sur les emballages et imprimés avec la population du Nouveau-Brunswick.

Recycle NB a tenu un atelier sur les emballages et imprimés en octobre. Ce fut l'occasion d'en apprendre plus sur les tendances au Canada et à l'international en matière d'emballages et d'imprimés, l'apport du recyclage à l'économie circulaire ainsi que les avantages environnementaux, sociaux et économiques de tels programmes. Les parties prenantes du Nouveau-Brunswick ont fait valoir leurs différents points de vue sur la création d'un programme efficace pour la province. Le lendemain de l'atelier, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux annonçait que le gouvernement allait élaborer un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et imprimés en collaboration avec Recycle NB et les parties prenantes.

Recycle NB a commencé à faire de la sensibilisation à la question des emballages et imprimés dès 2014. Cette année-là, nous avons mené une étude sur les emballages et imprimés au Canada atlantique. Le projet a consisté dans un examen de la situation ailleurs et une proposition de cadre et de plan de mise en œuvre pour l'Atlantique. Toutefois, nous avons vite compris que la mise en œuvre d'un tel programme était une opération complexe qui toucherait de nombreux intervenants; c'est pourquoi nous avons entamé un dialogue avec les dirigeants municipaux, provinciaux et communautaires. Notre but était de mieux faire connaître les programmes de responsabilité élargie des producteurs, de décrire les défis et les possibilités qu'offrent les programmes pour les emballages et imprimés et de comprendre les répercussions d'un tel programme sur les parties prenantes. En 2015, nous avons tenu un forum sur les emballages et imprimés. Après le forum, nous avons mis sur pied un comité de parties prenantes pour orienter notre travail au cours des phases suivantes de notre dialogue. Nous avons rencontré des experts dans le domaine et réalisé des visites d'étude dans des provinces canadiennes qui ont un

programme de recyclage pour les emballages et les imprimés et, plus important encore, nous avons rencontré une multitude de dirigeants à travers le Nouveau-Brunswick. L'année suivante, nous avons organisé un autre atelier, auquel ont participé des représentants des gouvernements locaux, des gestionnaires de matières usées, l'industrie, des citoyens du



Nouveau-Brunswick ainsi que des représentants d'autres provinces.

L'atelier de 2019 a permis de finaliser le dialogue. Grâce à l'appui et à la participation de nombreuses parties prenantes et du Fonds en fiducie pour l'Environnement, nous pouvons maintenant construire un programme fait au Nouveau-Brunswick.

« Félicitations à Recycle NB pour avoir rassemblé tous les intervenants afin qu'ils contribuent à façonner l'élaboration du programme d'emballages et imprimés pour le Nouveau-Brunswick... Cette approche augure bien pour l'avenir du programme. »

Don Fitzgerald, directeur général de la Commission de services régionaux 11

« C'est vrai, nous avons parlé du succès et des difficultés des programmes de REP pour les emballages et les imprimés dans d'autres provinces, de la nécessité d'assurer l'équité parmi les collectivités et de la cohérence du futur programme; mais, avant tout, nous avons eu l'impression que le gouvernement était prêt à piloter l'initiative... »

Danielle Charron, directrice générale de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick (AMANB)

GOUVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.* Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques officielles. La variété de leurs antécédents et de leurs expériences permet

aux membres d'apporter des points de vue uniques à la résolution des questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont définis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées.* La Commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance. La Commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la Commission et de ses comités. La Commission a établi deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les intervenants interviennent dans le fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.



À l'avant : Tom McCauley, Beth McDermott, Gildard Chiasson, À l'arrière : Emil Olsen, Erica Barnett, Erik Matchett, Alain Guitard

MEMBRES DE LA COMMISSION ET MANDATS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Membre de la Commission	Mandat
Elizabeth McDermott, présidente, Fredericton (NB.)	27 octobre 2018 - 26 octobre 2021
Gildard Chiasson, vice-président, Bertrand (NB.)	12 octobre 2019 - 11 octobre 2022
Erica Barnett, Minto (NB.)	16 juin 2018 - 15 juin 2021
Tom McCauley, Saint John (NB.)	12 juillet 2018 - 11 juillet 2021
Alain Guitard, Nigadoo (NB.)	28 octobre 2018 - 27 octobre 2021
Emil Olsen, Quispamsis (NB.)	12 septembre 2019 - 11 septembre 2022
Erik Matchett, Fredericton (NB.)	12 octobre 2019 - 11 octobre 2022

RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu six réunions en 2019. Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu
1 ^{er} février	Fredericton
12 avril	Shediac
7 juin	Bas-Caraquet
20 septembre (réunion ordinaire et AGA)	Saint John
6 décembre	Fredericton

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Le taux de présence aux réunions de la Commission a été de 92,5 %.

Administrateurs	Réunions
Elizabeth McDermott	5/6
Erica Barnett	5/6
Anne Lévesque	3/3
Bill Sargent	3/3
Gildard Chiasson	3/3
Suzane Arsenault	5/5
Tom McCauley	5/6
Alain Guitard	6/6
Emil Olsen	1/1
Erik Matchett	1/1

COMITÉS

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Donner des conseils à la présidence de la Commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- Assurer l'initiation des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- · Beth McDermott, présidente
- · Alain Guitard
- · Gildard Chiasson, vice-président
- Tom McCauley

Comités consultatifs de l'industrie

Les parties prenantes de l'industrie sont invitées à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) pour les pneus, la peinture, les déchets électroniques ainsi que l'huile et le glycol, comités qui sont présidés par des membres de la Commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance donne à la Commission la possibilité de profiter de manière efficiente et équitable des connaissances et des conseils des parties prenantes sur différentes questions et initiatives relatives aux programmes. Les membres des CCI se réunissent régulièrement pour fournir de l'aide à la Commission

Comité des finances et de l'audit

Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission ainsi que du chef de la direction, qui est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la Commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- · Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices pour la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève de la compétence de la Commission.

Les attributions du comité concernant la fonction d'audit sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève de la compétence de la Commission.

Membres

• Erica Barnett, présidente • Emil Olsen • Tom McCauley • Alain Guitard

concernant les programmes supervisés par Recycle NB. Ces comités offrent à la Commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les industries respectives et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter ouvertement des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et d'élaborer des solutions innovatrices. Grâce à la collaboration qu'offrent de tels partenariats, la Commission et le personnel de Recycle NB peuvent régulièrement entendre et évaluer une diversité de points de vue et en tenir compte.

Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- Recycle NB, Emil Olsen, président
- Recycle NB, Jamie Seamans, gestionnaire de programmes
- Détaillants de pneus, Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, directeur général
- Concessionnaires d'automobiles, Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Jane Young, directrice générale
- Commissions de services régionaux, ECO 360, Roland LeBlanc, directeur de la gestion des déchets solides
- Transporteur/transformateur, TRACC, Stephen Richardson. président

Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- Recycle NB, Beth McDermott, présidente
- · Recycle NB, Jamie Seamans, gestionnaire de programmes
- **Propriétaires de marque**, Ashland, Valvoline, Bruce Trethewey, *directeur régional de l'Atlantique*
- Mandataire pour l'huile et le glycol, UOMA,
 Jean Duchesneau, directeur général, Albert Girard, consultant
- Commissions de services régionaux, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, Gary Leblanc, directeur de la Division de la gestion des déchets solides
- Détaillants, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, directeur, David Bois, Home Hardware Stores
- Entreprise de traitement, Atlantic Industrial Services, Glen Anderson, directeur du développement des affaires; Envirosystems, Stan Rich, représentant de comptes
- Transporteur, Terrapure Environmental, Adam Hayes, directeur régional, RPM Environmental Systems Inc.; Bianca Cormier, coordonnatrice régionale pour les Maritimes

Programme d'écologisation de peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- Recycle NB, Erica Barnett, présidente
- Recycle NB, Frank LeBlanc, chef de la direction
- Propriétaires de marque, Home Hardware Stores Limited, Tim Dietrich*, directeur des ventes au détail
- Mandataire de la peinture, Product Care Recycling Association, Mark Kurschner*, président, Don Shea, coordonnateur du programme pour le N.-B.
- Commissions de services régionaux, Commission des services régionaux Nord-Ouest, Paul Albert, directeur des opérations
- Détaillants de peinture, Canada Atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, directeur
- Transformateur, Société Laurentide, Division du recyclage, Brian Tanner, directeur de l'exploitation
- Transporteur, Hebert's Recycling Inc, Carole Sargent
- Centres de remboursement des récipients à boisson,
 Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, directeur général
- * Steven Morneault est le remplaçant pour Home Hardware Stores Limited.
- * Mannie Cheung est le remplaçant pour Product Care Recycling.

Programme d'écologisation de produits électroniques

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- Recycle NB, Erik Matchett, président
- Recycle NB, Jamie Seamans, gestionnaire de programmes, Frank LeBlanc, chef de la direction
- Propriétaires de marque, Ricoh Canada Inc.,
 Angie Tinto-Hamood, gestionnaire, Environnement et durabilité
- Fournisseur de services des propriétaires de marque, ARPE, Cliff Hacking, président; Gerard MacLellan, directeur général; Karen Ulmanis, directrice du programme pour le Nouveau-Brunswick
- Détaillants Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, directeur
- Commissions de services régionaux, Commission de services régionaux de Kent, Eric Dermers, directeur de la gestion des déchets solides
- New Brunswick Stakeholder, Carrefour Environnement Saguenay, Réjean Pilote, directeur des affaires
- Transporteur, GM Rioux, Mélanie Desjardins, vice-présidente, Opérations et administration
- Mandataire de la réutilisation, Programme des ordinateurs pour les écoles, Roy Crawford. coordonnateur
- Centres de remboursement des récipients à boisson, Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, directeur général



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Frederick Square, rue Westmorland, bureau 700 Fredericton (NB) E3B 6Z3 Téléphone (506) 856-4400 Télécopieur (506) 856-4499 www.kpmg.ca

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Recycle Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2019;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date:
- · l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses revenus de la perception de droits de recyclage de pneus conformément aux dispositions de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, et dont l'intégralité ne se prête pas à une vérification d'audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus provenant des droits et prélèvements s'est limitée au montant comptabilisé dans les livres de l'entité et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires pour :

- l'actif à court terme déclaré dans les états de la situation financière au 31 décembre 2019 et 2018;
- les produits du programme d'intendance des pneus et l'excédent des produits sur les charges déclarés dans les états des résultats pour les exercices clos en 2019 et 2018;
- · l'actif net, au début et à la fin de l'exercice, déclaré dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos en 2019 et 2018;
- l'excédent des produits sur les charges déclaré dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos en 2019 et 2018.

Notre opinion sur les états financiers des exercices clos le 31 décembre 2018 a donc été émise avec réserve en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon
 les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un
 doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes
 tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude
 ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la
 date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG Sr. 1. | SENCRL.

Comptables professionnels agréés Fredericton, Canada

Le 12 juin 2020

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinetmembre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

État de la situation financière Au 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Actif		
Actifs à court terme Encaisse Débiteurs (note 2)	3 818 393 \$ 1 086 543	3 550 986 \$ 1 092 072
	4 904 936	4 643 058
Placements (note 3) Immobilisations (note 4)	680 177 28 863	669 305 20 406
	5 613 976 \$	5 332 769 \$
Passif et actif net		
Passif Créditeurs et charges à payer Montants REP payables (note 5) Avantages sociaux futurs (note 6)	676 706 \$ 131 234 59 914	545 939 \$ 387 658 64 915
	867 854	998 512
Actif net Investis en immobilisations Non affectés	28 863 4 717 259	20 406 4 313 851
	4 746 122	4 334 257
Obligations contractuelles (note 8) Éventualités (note 9) Événement postérieur (note 12)		
	5 613 976 \$	5 332 769 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

administrateur

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Produits		
Programme d'intendance des pneus Programme de récupération de l'huile et du glycol Programme d'écologisation de peinture Programme de déchets électroniques Autre	5 760 432\$ 177 767 72 536 354 621 189 091 6 554 447	5 844 114 \$ 172 468 69 773 347 321 96 863 6 530 539
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1) Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 2) Programme d'écologisation de peinture (tableau 3) Programme de déchets électroniques (tableau 4) Autre	5 415 197 177 767 72 536 354 621 195 280	5 307 812 172 468 69 773 347 321 97 693
	6 215 401	5 995 067
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	339 046	535 472
Revenus de placement	72 819	45 081
Excédent des produits sur les charges	411 865 \$	580 553 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des actifs nets Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2019	Total 2018
Solde au début de l'exercice	20 406 \$	4 313 851 \$	4 334 257 \$	3 753 704 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 858)	425 723	411 865	580 553
Variation nette des investissements en immobilisations	22 315	(22 315)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	28 863 \$	4 717 259 \$	4 746 122 \$	4 334 257 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement Excédent des produits sur les charges Éléments sans effet sur l'encaisse	411 865 \$	580 553 \$
Amortissement des immobilisations Charges au titre des avantages sociaux futurs	13 858 (5 001)	8 354 4 078
	420 722	592 985
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement Diminution (augmentation) des débiteurs Diminution des montants REP recouvrables Augmentation (diminution) de créditeurs et charges à payer Augmentation (diminution) des montants REP payables	5 529 - 130 767 (256 424)	(149 405) 115 968 (27 814) 387 658
	300 594	919 392
Activités d'investissement Variation nette des placements	(10 872)	(8 477)
Activités liées aux immobilisations Acquisition d'immobilisations	(22 315)	(21 649)
Augmentation de l'encaisse	267 407	889 266
Encaisse au début de l'exercice	3 550 986	2 661 720
Encaisse à la fin de l'exercice	3 818 393 \$	3 550 986 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers Exercice clos le 31 décembre 2019

Recycle Nouveau-Brunswick (l'« entité ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « *Loi* »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usagés et des déchets électroniques (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la *Loi*, les droits perçus par l'Entité dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la *Loi*, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'entité a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements se rapprochant de la juste valeur.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. L'entité comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, l'entité utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus du programme de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2019	2018
Droits sur les pneus	551 890 \$	532 037 \$
Taxe de vente	422 227	538 035
Fonds en Fiducie pour l'environnement	112 426	22 000
	1 086 543 \$	1 092 072 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2019

3. Placements

	2019	2018
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 \$	6\$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	130 040	127 984
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	111 848	110 127
Compte d'épargne-placement, RBC série A	110 318	108 735
Compte d'épargne-placement, BNE	327 965	322 453
	680 177 \$	669 305 \$

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
Immeubles - améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	- \$	- \$
Mobilier et agencements	78 419	74 300	4 119	1 358
Matériel informatique	170 669	147 264	23 405	17 066
Équipement opérationnel	2 994	1 655	1 339	1982
	323 017 \$	294 154 \$	28 863 \$	20 406 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 13 858 \$ (8 354 \$ - 2018).

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2019

5. Montants REP payables

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à leur égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes des ententes de REP, les coûts engagés par l'entité dans le cadre de l'administration des programmes REP sont imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Montants REP payables	2019	2018
Programme de récupération de l'huile et du glycol	49 632 \$	124 898 \$
Programme d'écologisation de peinture	29 920	61 456
Programme de déchets électroniques	51 682	201 304
	131 234 \$	387 658 \$

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2019	2018
Obligation liée aux congés de maladie au début de l'exercice	64 915 \$	60 837 \$
Coût des services rendus de la période	13 469	15 311
Paiements des avantages sociaux futurs	(18 470)	(11 233)
Obligation liée aux congés de maladie à payer à la fin de l'exercice	59 914 \$	64 915 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2019

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matières désignées de l'entité ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	POURCENTAGE		RÉPARTITION	
	2019	2018	2019	2018
Programme d'intendance des pneus	39 %	39 %	385 484 \$	375 510 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	18 %	18 %	175 095	170 565
Programme d'écologisation de peinture	7 %	7 %	69 705	67 901
Programme de déchets électroniques	36 %	36 %	350 092	341 034
			980 376 \$	955 010 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, l'entité a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025. Les paiements annuels sont comme suit :

	225 847 \$
Ci-après	51 802
2024	34 809
2023	34 809
2022	34 809
2021	34 809
2020	34 809

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2019

9. Éventualités

L'entité a signé un contrat, se terminant en février 2021, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et s'élèvent à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois par année, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance est comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement n'est apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire est versé, ou TRACC fait un remboursement. L'entité administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

10. Opérations avec des parties liées

L'entité est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, l'entité a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés s'élevant à environ 937 959 \$ (contre 944 127 \$ en 2018), somme qui a été perçue par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

L'entité a constaté un financement de 189 091 \$ (96 863 \$ en 2018) provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement pour un projet précis. L'entité a comptabilisé ce financement dans les autres revenus. Au 31 décembre 2019, les comptes débiteurs comprennent 112 426 \$ (22 000 \$ en 2018) liés à ce financement.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

11. Gestion des risques financiers

L'entité est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placments. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'entité subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'entité comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

L'entité gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'entité au 31 décembre 2019 correspond à la valeur comptable des actifs.

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2019

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de l'entité ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'entité gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispos toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

12. Événement postérieur

Après le 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion de COVID-19 était une pandémie. La situation est dynamique, et la durée et l'ampleur des effets de la pandémie sur l'économie et son incidence financière sur les activités de l'entité ne sont pas connues pour l'instant. Notamment, ces effets pourraient se faire sentir sur la capacité de l'entité de percevoir ses créances ou entraîner d'éventuelles réductions dans les revenus.

Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Produits	5 760 432 \$	5 844 114 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 985 953	4 888 891
Salaires et charges sociales	190 178	182 690
Frais généraux et administratifs	128 310	135 521
Communications et traduction	105 307	97 425
Amortissement des immobilisations	5 449	3 285
	5 415 197	5 307 812
	345 235 \$	536 302 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile et du glycol Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Produits	177 767 \$	172 468 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	86 384	82 982
Communications et traduction	47 881	44 253
Frais généraux et administratifs	41 027	43 741
Amortissement des immobilisations	2 475	1 492
	177 767	172 468
	- \$	- \$

Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Produits	72 536 \$	69 773 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	34 389	33 034
Communications et traduction	19 292	17 617
Frais généraux et administratifs	17 870	18 528
Amortissement des immobilisations	985	594
	72 536	69 773
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Programme de déchets électroniques Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

	2019	2018
Produits	354 621 \$	347 321 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	172 719	165 917
Communications et traduction	96 376	88 970
Frais généraux et administratifs	80 577	89 451
Amortissement des immobilisations	4 949	2 983
	354 621	347 321
	- \$	- \$

GLOSSAIRE

Au-delà des déchets est une approche de la gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée le plus possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé de l'économie, de la société et de l'environnement.

Les composés organiques volatils (COV) sont des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

Les déchets ménagers dangereux (DMD) désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

L'équivalent de pneu de passager, ou **EPP**, est une méthode reconnue par l'industrie pour permettre la comparaison entre les pneus vendus et les pneus recueillis en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. **1 EPP=10 kg.**

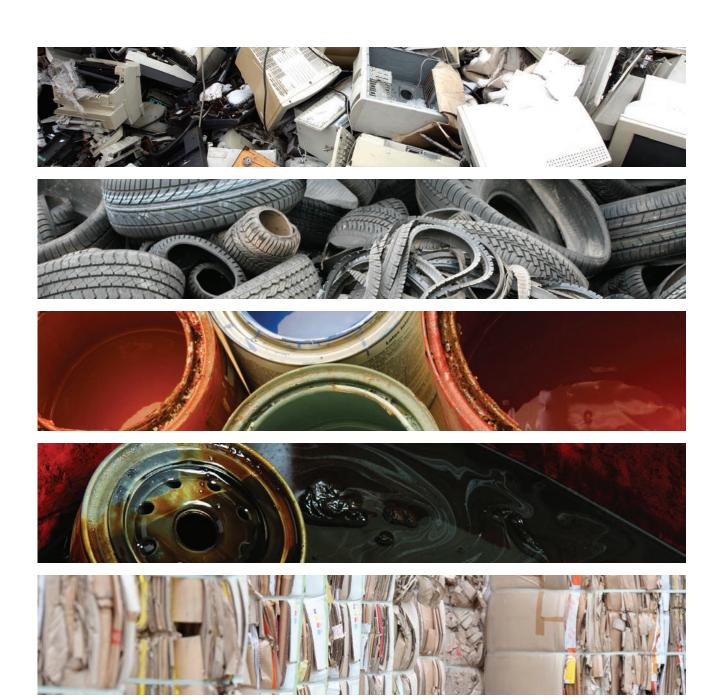
La **gestion responsable de produits** est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de

vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **matières désignées** sont des flux de déchets visées par la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce dernier confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. La commission d'intendance pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à leur valeur marchande. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Une telle approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer cette responsabilité.



ENSEMBLE, NOUS FAISONS UNE DIFFÉRENCE! MERCI DE RECYCLER.

Suivez-nous sur Facebook et dites-nous ce que vous recyclez et pourquoi.

Nous recyclons, nous réutilisons et nous réduisons le plus d'articles possible. Quelques raisons de le faire : économiser des ressources, réduire l'enfouissement et protéger l'environnement.

- Trudy

Nous faisons beaucoup d'efforts pour réduire nos déchets; alors, en plus de recycler, nous compostons et nous réutilisons tout ce que nous pouvons. Nous ne remplissons plus qu'un petit sac de déchets de cuisine par semaine.

- Helen-Louise

Nous achetons des articles d'occasion, et nous éviter de magasiner excessivement. Nous mangeons ce que nous avons à la maison et essayons de ne pas trop gaspiller. Notre planète est importante.

- Catherine

Chez nous, nous recyclons tout ce que nous pouvons, des cannettes de boisson gazeuse au carton. Le recyclage est important pour notre environnement; c'est pourquoi nous le faisons.

- Chrissy

Je recycle presque tout pour conserver les ressources, économiser de l'énergie, protéger l'environnement et réduire l'enfouissement.

- Mohit

Nous essayons de réduire le plus possible la quantité d'articles que nous achetons dans des emballages non recyclables, ce qui n'est vraiment pas facile. Nous envoyons très peu de choses au site d'enfouissement. Il n'y a qu'une seule planète, et nous tentons de la traiter avec respect.

- Betty





Bureau: 277, rue Main, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone : 1-506-454-8473 • 1-888-322-8473 (sans frais)

Télécopieur : 1-506-454-8471

Adresse de courriel : info@recyclenb.com

Adresse postale: C.P. 308, station A, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web: www.recyclenb.com

Facebook: www.facebook.com/RecycleNB